



Ville de
ROCHECHOUART

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marie ROUGIER, le lundi 19 janvier 2015 à 19 h 00.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : M. Jean Marie ROUGIER, Maire, Président ; Mmes et MM. Hélène TRICARD, Gérard MOREAU, Josiane PIERREFICHE, Christian VIMPERE, Annie JOUSSE, Fabien HABRIAS, Danielle BOURDY, Roger VILLEGGER, Adjoint ; Mmes Catherine BERNARD, Valérie RASSAT, Conseillères Municipales Déléguées ; Mmes et MM. Raymond TREILLARD, Jean-Claude SOURY, Monique LARGERON, Bernard FOURNIER, Jean-Luc ALLARD, Francis SOULAT, Alain FOURNIER, Marie Annick BALAND, Anne Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Myriam AUXEMERY, Sylvie PRADIGNAC, Gilles LOIZEAU, Christophe DAUGREILH, Myriam FAGES-DEMOULINGER, Olivier LALANDE, Conseillers Municipaux ; formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Eliane CROCI.

Avait donné procuration : Mme Eliane CROCI à Mme Hélène TRICARD.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BOURDY.

PRESENTATION ET BILAN DES ACTIONS DE L'AGENDA 21 DE LA COMMUNE

Le Maire, assisté par un agent du PNR Périgord-Limousin, a procédé à la présentation de l'Agenda 21 à la nouvelle équipe municipale : présentation du principe, du plan d'action initial et de son état d'avancement.

Pour la fin de l'année 2015, (anniversaire des 3 ans du label), la collectivité devra fournir un bilan et une mise à jour du plan d'actions (propositions de « toilettage » en enlevant les actions obsolètes et en insérant des actions réalisées mais qui n'étaient pas notées, proposer de nouvelles actions...) qui sera à nouveau transmis au ministère pour le renouvellement du label Agenda 21.

PROJET DE FUSION VIENNE-GLANE/PAYS DE LA METEORITE

Le Maire a procédé à une présentation précise de l'état d'avancement des travaux menés par l'ensemble des élus des 13 communes membres des 2 communautés et des services pour la construction de cette fusion.

La présentation a notamment porté sur une analyse du bassin de vie, de l'espace économique, de l'action publique et de l'organisation du territoire, suivie par le rappel des grands principes qui guident cette fusion, l'évolution des compétences et des études complémentaires à mener ainsi que le choix des élus d'aller vers un Schéma de cohérence Territoriale (SCOT).

Le conseil municipal sera tenu informé très régulièrement de l'avancée des travaux. Une réunion de l'ensemble des conseillers municipaux du territoire aura lieu fin juin 2015 et enfin une réunion publique pour présenter à la population le projet arrêté qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016 sera organisée à l'automne 2015.

AVENANT N°3 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE; AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU MAIRE. - (2015-1).

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée, aux fins d'approbation, l'avenant n°3 au marché de travaux de réhabilitation énergétique de l'Ecole Maternelle.

Cet avenant n°3 au lot n°7 (Revêtements de Sols) du marché du 17 février 2014 débouchant sur un total de – 20 731,47 euros TTC de travaux en moins,

Vu l'examen favorable fait par la Commission d'Appel d'Offres du 12 janvier 2015,

Vu le rapport de présentation produit par le Pouvoir Adjudicateur,

Invité à donner suite à cette affaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) approuve l'avenant n°3 au lot n°7 (Revêtements de Sols) du marché susmentionné pour un montant de - 20 731,47 € TTC lequel se décompose comme suit :

Lot n°7 : Revêtements de Sols

Entreprise : SAS CARRELAGES MESMIN & Fils

Montant initial : 45 660,80 € TTC

Avenant n°1 : /

Avenant n°2 : 27 760,29 € TTC

Avenant n°3 : - 20 731,47 € TTC

Nouveaux montants : 52 689,62 € TTC

Montant initial total du marché	:	1 062 818,24 € TTC
Montant total avenant n°1 du marché	:	62 998,68 € TTC
Montant total avenant n°2 du marché	:	68 281,15 € TTC
Montant total avenant n°3 du marché	:	- 20 731,47 € TTC
Montant Total Général du marché.....	:	1 173 366,60 € TTC

- 2) précise que les marchés de travaux (marché initial + avenants n°1 et n°2) passent, du fait de cet avenant n°3, d'un montant global de 1 194 098,07 € TTC à 1 173 366,60 € TTC.
- 3) autorise le Maire à signer l'avenant n°3 au nom de la Commune.
- 4) précise que les dépenses en résultant seront imputées au compte 23, article 2313, programme p1353 du Budget de la Ville.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a clôturé la séance à 20 H 45 mn.

*Fait à Rochechouart le 22 janvier 2015
Affiché le 23 janvier 2015*

*Le Maire,
Jean-Marie ROUGIER*